COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Boralex annonce la clôture de l'acquisition de la participation de Aeolis Wind Power Corporation dans le parc éolien Moose Lake en Colombie-Britannique

Montréal, le 15 janvier 2021 – Boralex inc. (« Boralex » ou la « Société ») (TSX : BLX) annonce la clôture d'une transaction pour le rachat des parts minoritaires de son partenaire Aeolis Wind Power Corporation (« Aeolis ») dans le parc éolien Moose Lake en Colombie-Britannique.

Le parc éolien Moose Lake est situé à Peace River en Colombie-Britannique. Il comprend quatre éoliennes pour une puissance installée de 15 MW et a été mis en service en 2019. Au moment de la transaction, Aeolis disposait d'une participation à la hauteur de 30 %. Boralex fait l'acquisition de cette participation pour une contrepartie de 3,5 millions de dollars canadiens auquel pourrait s'ajouter une contrepartie additionnelle sous réserve de la réalisation de certaines conditions futures à rencontrer.

À propos de Boralex

Boralex développe, construit et exploite des sites de production d'énergie renouvelable au Canada, en France, au Royaume-Uni et aux États-Unis. Un des leaders du marché canadien et premier producteur indépendant de l'éolien terrestre en France, la Société se distingue par sa solide expérience d'optimisation de sa base d'actifs dans quatre types de production d'énergie – éolienne, hydroélectrique, thermique et solaire. Boralex s'assure d'une croissance soutenue grâce à son expertise et sa diversification acquises depuis 30 ans. Les actions de Boralex se négocient à la Bourse de Toronto sous le symbole BLX.

Pour de plus amples renseignements, visitez www.boralex.com ou www.sedar.com. Suivez-nous sur Facebook, LinkedIn et Twitter.

Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Certaines déclarations contenues dans ce communiqué, incluant celle ayant trait au montant de prix d'achat additionnel pouvant être versé suite à la clôture, constituent des déclarations prospectives fondées sur des prévisions actuelles, au sens des lois sur les valeurs mobilières.

Boralex tient à préciser que, par leur nature même, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et que ses résultats, ou les mesures qu'elle adopte, pourraient différer significativement de ceux qui sont indiqués ou sous-jacents à ces déclarations, ou pourraient avoir une incidence sur le degré de réalisation d'une déclaration prospective donnée.

À moins d'indication contraire de la Société, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet que pourraient avoir sur ses activités, des transactions, des éléments non récurrents ou d'autres éléments exceptionnels annoncés ou survenant après que ces déclarations ont été faites. Rien ne garantit que les résultats, le rendement ou les réalisations, tels qu'ils sont formulés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives, se concrétiseront. Le lecteur est donc prié de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives.

À moins de n'y être tenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la direction de Boralex n'assume aucune obligation quant à la mise à jour ou à la révision des déclarations prospectives en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres changements.

Renseignements :

Médias
Isabelle Fontaine
Directrice, Affaires publiques et communications
Boralex inc.
819 345-0043
isabelle.fontaine@boralex.com

Relations avec les investisseurs
Stéphane Milot
Directeur, relations avec les investisseurs
Boralex inc.
514 213-1045
stephane.milot@boralex.com

Source : Boralex inc.